

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

**N°040**

<b>OBJET : ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 8 Juillet 2020

L'an Deux Mille Vingt, le seize juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M PEREZ, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjointes.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M ARIAS, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M JORDAN, M ICHE, Mr MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M MONTAGNE

EXCUSES : M LECINA,, M BELMAS, Mme RIVEL qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, M. BIGOT, Mme LARROUX conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans les procédures de concession et de délégation de service public, l'intervention d'une commission élue par le Conseil municipal.

Conformément l'article L1411-5 du CGCT , cette commission « analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

*Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat. »*

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la commission de délégation de service public est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Dès lors, le conseil municipal doit procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission de délégation de service publics à caractère permanent.

Les conditions de dépôt des listes ont été préalablement fixées par délibération n°5 du 3 juillet 2020 conformément à l'article D1411-3 du Code général des collectivités territoriales et les listes déposées sont :

- La liste « Majorité Municipale » présente :  
MM Lélis BLASQUEZ, Lucien FLAMANT, Didier CAMBON, Claude ZORZETTO et Jean-Pierre LECINA membres titulaires,  
MM Placide ARIAS, Arnaud ALBAREL, David BUSTOS, Julien OUDDANE et Mme Elodie LETAO membres suppléants.
- La liste « Energie Nouvelle pour Carcassonne et Carcassonne Ecologique Solidaire et Sociale » présente :  
M. Jean-Claude BELMAS, membre titulaire  
M. Michel MOLHERAT, membre suppléant
- La liste « Rassemblons Carcassonne » présente :  
MME Dominique KERRINCKX, membre titulaire,  
MM. Edgar MONTAGNE et Jean-Luc DUTHU, membres suppléants.

Il est rappelé qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants = 43 .

Suffrages exprimés = 43 .

Ainsi répartis

La liste « Majorité Municipale » obtient.. 33 voix

La liste « Energie Nouvelle pour Carcassonne et Carcassonne Ecologique Solidaire et Sociale » obtient 8 voix

La liste « Rassemblons Carcassonne » obtient 2 voix

Quotient électoral :  $43/5 = 8,6$  .

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes,

La liste « Majorité Municipale » obtient 4 sièges, la liste « Energie Nouvelle pour Carcassonne et Carcassonne Ecologique Solidaire et Sociale » obtient 1 siège et la liste « Rassemblons Carcassonne » obtient 0 siège.

Sont ainsi déclarés élus :

- M Lélis BLASQUEZ, membre titulaire,
- M Lucien FLAMANT, membre titulaire,
- M Didier CAMBON, membre titulaire,
- M Claude ZORZETTO, membre titulaire,
- M Jean-Claude BELMAS, membre titulaire,

Et

- M Placide ARIAS, membre suppléant,
- M Arnaud ALBAREL, membre suppléant,
- M David BUSTOS, membre suppléant,
- M Julien OUDDANE, membre suppléant,
- M Michel MOLHERAT, membre suppléant,

pour faire partie avec Monsieur le Maire, Président, de la commission de délégation de service public à caractère permanent.

En cas d'absence ou d'empêchement, il pourra être remplacé par Mme Isabelle CHESA en sa qualité de Première Adjointe dûment habilitée à signer les marchés publics passés par la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ADOPTE à l'Unanimité les élections ci-dessus réalisées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20200716-delib160720040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Le Maire,  
Gérard LARRAT

